



Protocole sanitaire activités échecs 2020-2021

CONSIGNES SANITAIRES

- ✓ Le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans dans l'ensemble des locaux et pour tous les déplacements . Il peut être retiré seulement lorsque vous êtes assis dans votre salle d'activités et doit être placé dans un sac ou dans votre poche (ne pas le poser sur la table).
- ✓ Le port du masque est obligatoire pour le formateur pendant toute la durée de la séance, il est possible de le retirer si une distance de 2 mètres avec les participants est possible.
- ✓ Pour les activités en binômes, les duos seront constitués pour toute la séance.
- ✓ Pour les parties, il est conseillé de privilégier le même partenaire sur la séance
- ✓ Chaque participant doit venir avec son masque, sa gourde d'eau, ses mouchoirs en papier et son gel hydro alcoolique (du gel sera à disposition dans les salles en cas d'oubli).
- ✓ Du savon et de l'eau sont à disposition dans les sanitaires. Le lavage des mains est obligatoire à chaque entrée dans les salles d'activité.
- ✓ Une distanciation physique de 2 mètres linéaires entre chaque participant doit être respectée, 1 mètre si port du masque pendant l'activité.
- ✓ Les parents et accompagnateurs ne sont pas autorisés à entrer dans les salles d'activités, ils ne doivent pas non plus rester dans les couloirs ou hall d'entrée pendant les séances.
- ✓ Dans la mesure du possible les cours se dérouleront fenêtres ouvertes. Sinon, une aération périodique de la pièce sera réalisée.
- ✓ Chaque formateur devra désinfecter ou faire désinfecter par les élèves le matériel collectif utilisé lors de l'activité.
- ✓ L'entretien des locaux est effectué par la structure d'accueil (Centre Socioculturel ou Café des Images), mais chaque formateur devra **entre chaque cours** désinfecter poignées et interrupteurs.
- ✓ Un registre de présence mentionnant nom, prénom et coordonnées téléphonique devra être tenu de sorte qu'en cas de test COVID positif, l'Agence Régionale de Santé (ARS) puisse entrer en contact avec les personnes ayant pratiqué une activité avec le malade.
- ✓ TOUTE personne (formateur et adhérent) présentant des symptômes (toux, fièvre, nez qui coule, perte du goût et/ou de l'odorat doit rester chez elle, elle peut être refusée par l'intervenant à l'entrée des locaux.
- ✓ Si des symptômes sont constatés sur place, il convient d'isoler immédiatement la personne et d'organiser son retour immédiat à son domicile. (La présidente ou le vice-président de l'association, devront immédiatement être prévenu, laisser un message sur le répondeur si nécessaire).
- ✓ Pour les compétitions et tournois, c'est le protocole sanitaire de la FFE qui s'appliquera.